

Séance du 25 octobre 2012

Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC

Objet : Plan de contrôle interne de la paie

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle Nicole Cleuet de la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines de l'Université le jeudi 25 octobre 2012, sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

M. le Président donne la parole à M. l'Agent Comptable qui présente le plan de contrôle interne comptable et financier-CICF suivant :

Phase 1 : Etude des risques liés au processus de paie

- Définition des niveaux :
 - Financier
 - Gestion Administrative
 - Pré-liquidation
 - Calcul de paie

- méthodologie
 - Déclinaison de la nature du risque
 - Fréquence du risque
 - Explications liées à chaque risque identifié
 - Niveau de maîtrise du risque

Phase 2 : Elaboration d'un plan de contrôle interne comptable du processus paie

- Définition de la temporalité du contrôle
 - **A priori** identique pour chaque mois : avant transmission des données de paie à la direction régionale des finances publiques (DRFIP)
 - **A posteriori** différent d'un mois à l'autre : après transmission et retour paie en provenance de la DRFIP

- Reprise des risques identifiés en phase 1
 - Déclinaison du contrôle
 - Fréquence (systématique ou occasionnel)
 - Champ du contrôle selon trois axes possibles (exhaustif, concentré sur des risques particuliers ou échantillonnage)

- Identification
 - du ou des moyen(s) utilisé(s)
 - du ou des acteur(s) du contrôle : répartition entre Direction des Affaires Financières – Direction des Ressources Humaines – Agence Comptable
 - du nom du ou des contrôleur(s)

- Absence de redondance dans les contrôles entre services
- Prise en compte des principes de base du CICF
 - transversalité du contrôle de la paie
 - pas d'autocontrôle du gestionnaire RH
 - un agent ne peut procéder à sa propre paie
- Réponses à ces préconisations
 - plan de contrôle commun répartition entre Direction des Affaires Financières – Direction des Ressources Humaines – Agence Comptable
 - mise en place de contrôles croisés (gestionnaire – chef de bureau – coordinatrice paie)
 - mise en place d'un contrôle systématique des agents de la Direction des Ressources Humaines par la cellule paie de l'Agence Comptable)

Phase 3 : Exploitation du CICF

- Contrôles mensuels
- Elaboration de fiches de contrôle "a priori" et "a posteriori"
- Elaboration de fiches navettes
 - Agence Comptable - Direction des Ressources Humaines (coordinatrice paie) : **contrôle paie**
 - Direction des Affaires Financières - Direction des Ressources Humaines (Cellule d'Aide au Pilotage) : **contrôle budgétaire**
- Accompagnement dans l'utilisation du plan de CICF des différents bureaux de gestion par la coordinatrice paie RH
- Centralisation de l'ensemble des fiches par la coordinatrice paie RH et la Cellule d'Aide au Pilotage RH
- Elaboration d'une synthèse des contrôles effectués sur l'année à destination des Commissaires aux Comptes (CAC)

Cette méthodologie a permis d'arrêter le plan de contrôle « a priori » et « a posteriori » entre les services « Ressources Humaines », « Direction des Affaires Financières », « Direction des Systèmes d'Information » et « Agence Comptable ».

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX LE PLAN DE CONTROLE INTERNE DE LA PAIE ET VALIDE LA METHODOLOGIE MISE EN PLACE POUR LES PROCESSUS « MARCHES » - « RECETTES » - « IMMOBILIER » ET « RECHERCHE ».

Fait à Valenciennes, le 31 octobre 2012

Le Président du Conseil d'Administration,



Professeur Mohamed OURAK

Date de publication : 23/11/2012